



RODDEX Avoine Bromadiolone

FICHE TECHNIQUE

GAMME
AMATEUR



DESRIPTIF PRODUIT

Matière active : **Bromadiolone 0,005 %**

Contient un agent amérisant (0,001%)

A.M.M FR-2014-0175 - «CONTROL»

Support :	Avoine décortiquée 50g
Couleur :	Vert
Cibles	Rats, Souris, et Mulots
Usages autorisés :	Grand public et les professionnels non spécialistes 3D.
Lieu d'utilisation :	interieur et autour des bâtiments privés, publics, et agricoles

Réf. : RA553

Carton de 12 pots de 500g

INFORMATIONS COMMERCIALES

Produit adapté à la revente au grand public. Conditionnement compact et conforme à la législation (moins de 1,5kg d'appât, rodenticide emballé individuellement, et homologation spécifique à l'usage par le grand public).

L'étiquetage de la gamme RODDEX est complet et assure un haut niveau d'information pour les utilisateurs.

Appât prêt à l'emploi pour un usage polyvalent contre les rats (Rats bruns/Rats noirs) et les souris, et les mulots (*Apodemus sylvaticus*). **Avoine décortiquée en sachet de 50g**, à la formulation très appétente.

Appât à base de Bromadiolone :

- Efficace par ingestion unique ou consommations répétées.
- Pas de méfiance des rongeurs à l'égard de l'appât.
- Antidote disponible (vitamine K1 sous contrôle médical).

Non détecté par les rongeurs, l'agent d'amertume (Benzoate de Denatonium) prévient les risques d'absorption accidentelle par l'homme.

TOXICOLOGIE



ATTENTION

MÉTHODE D'APPLICATION

Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appât sécurisées. Les postes doivent être placés de manière sûre pour minimiser les risques d'accès au produit et d'ingestion par des enfants ou des animaux non cibles.

Identifier au préalable le rongeur, le comportement diffère selon l'espèce ciblée. Si possible, éliminer toute source de compétition alimentaire sur le site. Par mesure de sécurité, il est recommandé de ramasser les rongeurs morts afin qu'ils ne soient pas consommés par d'autres animaux (risques d'intoxication secondaire).

Doses d'utilisation :

Contre les rats : 50 à 100g tous les 6 à 10 mètres :

contre les souris et mulots : 20 à 30g tous les mètres tous les 3 à 5 mètres. Adapter la dose ou le nombre de sachets préconisés par poste d'appâtage à la dose efficace recommandée.

Le nombre de postes d'appâtage est fonction du site du traitement, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Les postes doivent être placés le long des chemins empruntés par les rongeurs et dans les endroits les plus fréquentés.

L'effet biocide apparaît dans un délai de 3 à 14 jours après ingestion de l'appât, sans provoquer de méfiance chez les rongeurs.

UTILISER LES BIOCIDES AVEC PRÉCAUTION.

avant toute utilisation, lisez les étiquettes et les informations concernant le produit.

FDS disponible sur www.aedes.fr

Page 1 sur 1
Mise à jour le 07.11.16